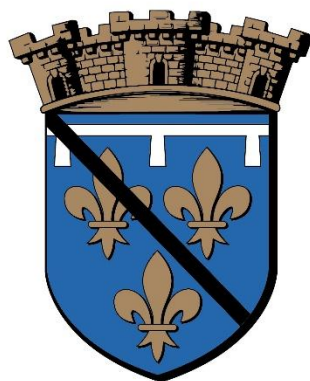




LA GRAVE - LA MEIJE

MAIRIE DE LA GRAVE
51 ROUTE DES GRANDS COLS
05320 LA GRAVE
mairie@lagrave-lameije.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION – 2025

NOM DE VOTRE ASSOCIATION :

Présentation de votre association
--

Nom de votre association :

Adresse :

Personne à contacter :

Téléphone :

Mail :

N° SIREN ou SIRET :

Nombre d'adhérents :

Description de l'action

Quels sont vos objectifs ?

Quel en est le contenu ?

Quels sont les publics cibles ?

Combien de personnes en ont été bénéficiaires (sur la commune de La Grave et autres communes) ?

Autre information complémentaire semblant pertinente :

Budget prévisionnel de l'action
--

Charges	Montant	Produits	Montant
TOTAL CHARGES		TOTAL PRODUITS	

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) _____ représentant(e) légale(e) de l'association,

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée.
- Demande une subvention de : euros
(Montant attribué N-1 :)
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versé au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code bancaire	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait le à

Signature :

Pièces à joindre à votre dossier

Pour une première demande

- ✓ Vos statuts régulièrement déclarés en un seul exemplaire,
- ✓ La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du Conseil, du Bureau ...);
- ✓ Un RB
- ✓ Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

Pour un renouvellement quel que soit le montant demandé

- ✓ Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt de la demande initiale;
- ✓ La composition du Bureau (fonctions) et du Conseil d'Administration si elle a changé;
- ✓ Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire;
- ✓ Le compte rendu financier et qualitatif du fonctionnement de l'association (N-1);
- ✓ Un RIB.

Dans tous les cas, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée :

- ✓ Le dernier rapport annuel d'activité et les derniers comptes approuvés de votre association;
- ✓ Le compte rendu financier de l'action financée.

Si des pièces sont manquantes, le dossier ne pourra pas être instruit.

DATE LIMITE DE RETOUR POUR PRISE EN COMPTE :

31 décembre 2025 pour une subvention en 2026